

COMITE PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Réunion du 20 octobre 2025 Compte-rendu

Le comité paritaire sylvo-cynégétique s'est réuni le 20 octobre 2025 sous la présidence de Mme Loïse DE VALICOURT, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, représentant le Préfet de région, et de M. Daniel GREMILLET, conseiller régional représentant le Président du Conseil Régional Grand Est.

La liste des participants figure en **annexe**.

Mme DE VALICOURT ouvre la séance en introduisant tout d'abord les nouveaux membres du comité paritaire et en rappelant le contexte de ce comité. Lors de la séance du 9 octobre 2023, la FRC avait présenté les audits menés sur les 15 zones à enjeux de la région. Ces audits avaient mis en lumière le besoin de renforcer localement l'animation des zones à enjeux. Ce constat a abouti au recrutement à l'OFB de M. REVERDY, en qualité d'animateur régional. Un premier bilan, après un an de mission sera présenté aujourd'hui. Mme DE VALICOURT ajoute que la FRC présentera les travaux relatifs au suivi des ICE dans la région et que deux demandes de sorties de la carte des zones à enjeux seront étudiées.

M. GREMILLET introduit cette réunion en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants, qu'ils soient plus anciens dans cette instance ou nouveaux et qui rejoignent ce beau travail engagé. Il souhaite ensuite faire part de ces réflexions sur les questions sanitaires, qui sont une vraie réalité. La Région Grand Est doit expérimenter des mesures de prophylaxie sur les animaux et développer ce type de méthodes appliquées à la forêt. Il nous reste beaucoup à apprendre sur le sujet et il convient de s'interroger sur la façon de préserver une forêt en bonne santé. M. GREMILLET souhaite ensuite partager un deuxième sujet d'intérêt, qui concerne les moyens de rendre plus efficaces nos travaux, notamment en améliorant le lien avec les départements, le niveau décisionnaire. Il souhaite voir de quelle façon l'acte de décentralisation pourra traiter le sujet. M. GREMILLET conclut en indiquant qu'il conviendra de trouver un chemin qui satisfasse tout le monde.

Mme DE VALICOURT détaille ensuite l'ordre du jour de la séance :

1. Actualités nationales : présentation des travaux du comité technique national de l'équilibre sylvo-cynégétique
2. Présentation du bilan de la mise en place et du suivi des ICE dans la région
3. Suivi des actions menées sur les zones à enjeux
4. Questions diverses

Point 1 – Actualités nationales : présentation des travaux du comité technique national de l'équilibre sylvo-cynégétique

Présentation par François HERMANT (MAASA) – cf. diaporama

M. HERMANT précise qu'à ce jour la date de la troisième réunion du CTN n'est pas encore connue.

Point 2 – Présentation du bilan de la mise en place et du suivi des ICE dans la région

Présentation par Bruno HECKENBENNER (FRC GE) – cf. diaporama

En introduction, M. DESBROSSE indique qu'il s'agit d'un travail conséquent engagé par la FRC suite aux conclusions du dernier comité paritaire et en lien avec la mission de M. REVERDY. Ces travaux, menés dans le cadre de l'observatoire régional de la biodiversité, montrent l'intérêt d'une vision régionale. L'analyse des cartes amènera nécessairement à des actions correctrices.

M. HECKENBENNER confirme que ce travail a été mené suite aux audits de 2023, dont les conclusions indiquaient que les partenaires disposaient de beaucoup de données mais éparpillées dans différents ordinateurs. Ce travail a ainsi permis une compilation de données dans une base de données unique (ISIGEO), sous un format homogénéisé et avec un historique de données depuis 2018 (année du début du PRFB Grand Est). Ces données seront ainsi intégrées dans le baromètre national.

M. HECKENBENNER souhaite également remercier l'ONF qui a bien voulu les accompagner dans ce travail de compilation. Pour finir, il précise qu'il s'agit d'une cartographie à un instant « t », qui pourra être rééditée chaque année. Il s'agit d'un point de situation à la fin d'année 2024, qui permet de voir le travail engagé, mais également le travail qu'il reste à faire.

M. DESBROSSE se félicite que la région Grand Est soit la seule région où un pilotage régional complet sur le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique existe. Ces travaux permettent d'avoir une bonne vision régionale.

Mme DE VALICOURT s'interroge sur la façon dont les partenaires pourront consulter cette information.

M. HECKENBENNER précise que le mode de diffusion de cette étude n'a pas encore été évoqué. Il propose de diffuser cette étude sur le site internet de la DRAAF Grand Est, comme cela a été fait pour les audits. L'étude sera envoyée à la Région Grand Est, dans le cadre de l'observatoire régional de la biodiversité, elle sera également envoyée à la DRAAF.

M. GREMILLET s'interroge également sur la façon dont les départements pourront en prendre connaissance.

M. LEVY propose qu'un webinaire à destination des agents de DDT soit organisé, afin de leur présenter cette étude.

M. MICHEL souhaite également que l'évolution de la situation actuelle soit bien étudiée, en rééditant régulièrement ces cartes.

M. HECKENBENNER confirme que l'objectif est bien de sortir ces cartes régulièrement. Cette première version a nécessité un travail important des équipes. Dorénavant, les ICE sont automatiquement saisis dans la plateforme, ce qui permettra un gain de temps pour les prochaines éditions.

M. PIERRAT souhaite féliciter la FRC de ce gros travail réalisé et la remercier pour la compilation des données. M. PIERRAT s'interroge sur la possibilité pour l'ONF de récupérer les données et avoir accès aux informations. Il précise également que l'IGN relève depuis 2 ans des données liées à l'équilibre forêt-gibier, dont les résultats sont disponibles dans le dernier mémento de l'inventaire forestier. Ces données de l'IGN pourraient peut-être compléter nos données régionales.

M. LEVY propose que le webinaire soit également ouvert à d'autres structures, telles que l'ONF ou le CNPF. L'invitation au webinaire sera diffusée aux membres de la CRFB.

M. RICHARD félicite également la FRC pour la qualité du travail de M. FROUSTEY. Il souhaite également remercier les financeurs, qui permettent au CNPF de suivre 3 000 placettes d'indice de pression sur la flore en forêt privée.

M. HECKENBENNER regrette que le CNPF ne donne pas d'accès à ses données brutes, ceci permettrait de les remettre dans l'outil OFB de calcul des ICE. Le travail cartographique présenté aujourd'hui ne s'appuie que sur les courbes de tendance calculées par le CNPF et n'a pas accès aux données brutes pour la forêt privée.

M. RICHARD précise que, pour la forêt privée, les données brutes seront remontées au niveau national pour intégrer le baromètre national, via leur référent national du CNPF.

M. DESBROSSE confirme que cette étude sera diffusée aux deux instances qui pilotent le comité paritaire (Conseil régional et DRAAF). Cette étude représente un gros investissement du monde fédéral, qui a permis en particulier de voir les faiblesses de la situation actuelle. Ces faiblesses ont déjà été en partie corrigées par les FDC et les forestiers, en particulier avec l'appui de M. REVERDY.

M. GREMILLET souhaite insister pour qu'on continue à faire vivre ce travail dans le temps et conclut en remerciant la FRC pour le travail réalisé.

Décision actée en CP:

Les travaux menés par la FRC seront réédités annuellement, pour constater l'évolution de la situation.

Un webinaire à destination des agents de DDT sera organisé, afin de présenter les résultats de cette étude et permettre une prise en compte dans les décisions locales. L'invitation au webinaire sera également diffusée aux membres de la CRFB [Webinaire prévu le 24/11 à 14h].

Cette étude sera diffusée par la FRC à la Région et à la DRAAF. La DRAAF la mettra à disposition sur son site internet.

Point 3 – Suivi des actions menées sur les zones à enjeux

1. Présentation des travaux menés par la mission d'animation régionale depuis novembre 2024, en particulier sur les zones à enjeux interdépartementales (Argonne centre, Donon, Hautes-Vosges et Vosges du Nord)

Présentation par Wesley REVERDY (DR OFB GE) – cf. diaporama

M. PIERRAT remercie M. REVERDY pour le travail réalisé, ainsi que la DRAAF et la Région pour les financements apportés. Il est indispensable de maintenir les moyens en expertise technique et de faciliter la concertation entre les partenaires.

M. PIERRAT confirme qu'une amélioration est constatée sur la zone à enjeux du Donon, ayant effectivement conduit à une baisse des minis. Il tient cependant à préciser que cette baisse ne doit pas conduire à une baisse de la pression trop rapide sur les populations. Une réaction positive du milieu sera observée, ainsi que sur les populations. Il confirme que réaliser des cartes de chaleur des indices de consommation serait intéressant sur les Hautes-Vosges, car cette zone présente de fortes disparités. M. PIERRAT précise également qu'un effort va être mené en interne ONF pour mieux accompagner les équipes, afin que les données remontent plus rapidement.

M. BOUCHHEID confirme les propos de M. PIERRAT et souhaite ajouter que, dans le Haut-Rhin, malgré une stabilité des IC dans le GIC 14 et une dégradation dans le GIC 15, une baisse des attributions a été observée. Il est nécessaire de prendre en compte les tendances ICE pour définir les plans de chasse.

M. LEVY tient à féliciter M. REVERDY qui a su prendre ses marques sur cette mission d'animation. Suite à une forte demande des membres lors du dernier comité paritaire, cette mesure a été déployée et fait aujourd'hui consensus. La mission va maintenant être élargie à d'autres zones. De plus, il conviendra de commencer à réfléchir à la suite, et au relais d'animation à mettre en place pour faire perdurer la mission.

M. DESBROSSE souhaite rappeler qu'il faut s'attacher à la qualité des données relevées. Tous les outils sont dorénavant en place. Des améliorations sont constatées, notamment sur la qualité des données.

M. CLAUSS confirme que, dans le Bas-Rhin, un travail très important a été mené pour engager la réflexion. La première réunion a permis d'objectiver les données.

M. HECKENBENNER indique que, dans le Haut-Rhin, des travaux sont engagés par le recrutement d'une apprentie et cela peut brouiller le message. Il est nécessaire que tout le monde aille dans le même sens.

M. DESBROSSE confirme qu'on a un outil pertinent et partagé, avec les ICE, et qu'il est nécessaire de le mettre en œuvre dans la durée et de façon adapté.

M. BOUCHHEID précise que, dans le cas de cet apprentissage dans le Haut-Rhin, il n'y a pas de remise en cause des ICE. L'apprentie va s'appuyer sur les ICE pour sa mission et ne va pas réinventer de nouveaux outils.

M. LEVY précise qu'il paraît cependant nécessaire d'avoir un outil local de dialogue, pour faciliter les échanges. Les ICE ne pourront pas être déployés sur l'ensemble de la région.

2. Proposition d'évolution de la méthodologie d'élaboration de la carte régionale des secteurs identifiés au titre de l'équilibre sylvo-cynégétique

Présentation par Marie-Odile SOUPLET (DRAAF GE – SERFOB) – cf. diaporama

Le projet de méthodologie révisée a été envoyé à l'amont de réunion.

M. GREMILLET considère qu'une zone à enjeux doit passer ensuite en zone à surveiller. Après le travail engagé sur ces zones, il serait dommage que le comité paritaire s'en désintéresse complètement. En déclassant complètement une zone à enjeux, le risque est ensuite de lâcher trop vite la pression.

M. DESBROSSE valide cette vision, en ajoutant que la gradation doit être dans les deux sens. Il serait perturbant, à son sens, de voir une zone à enjeux apparaître d'un coup, cela voudrait dire que les outils d'alerte n'ont pas fonctionné. On a maintenant des outils partagés de mesure, il lui semble nécessaire d'intégrer une gradation dans le classement.

M. PIERRAT valide également cette proposition de révision. De plus, il confirme que la formalisation des actions par les partenaires est essentielle et de façon écrite. Le comité paritaire reste l'instance pour discuter des cas de désaccords.

M. OTT indique que cela soulève le besoin de détecter plus vite les changements. Il souhaiterait néanmoins qu'on ne s'enlève pas la possibilité de créer une zone à enjeux.

Mme DUNOYER souhaite qu'on s'interroge, au-delà du diagnostic, sur les objectifs et les moyens mis en place pour arriver à renouveler la forêt.

M. PIERRAT est d'accord pour une gradation dans les deux sens, mais à la condition qu'un classement en zone à surveiller n'implique pas d'attendre 3 ans pour réagir.

M. HECKENBENNER confirme cette vision.

M. DESBROSSE précise également qu'un massif ne doit pas rester indéfiniment classé en zone à enjeux.

M. RICHARD confirme qu'une gradation dans le plan d'actions doit également être mise en place. De plus, il indique que le passage de zone à surveiller en zone à enjeux doit être rendu possible au bout de un an, et ne pas attendre 3 ans si cela est nécessaire.

M. MASSENET indique que de nombreux massifs sont soumis à une surveillance par les FDC, avec les indices nocturnes, qu'ils soient classés par le comité paritaire ou pas. Les FDC s'appuient également sur un autre indicateur de surveillance que sont les montants de dégâts agricoles par les cervidés. Ces deux indicateurs permettent d'éviter les dérapages. M. MASSENET ajoute qu'un rapport récent du CGAAER fait état de 50% des forêts françaises dans un niveau d'équilibre sylvo-cynégétique dégradé. M. MASSENET est opposé à cette vision catastrophiste de la forêt. Les FDC mettent en place une bonne discussion pour faire avancer le sujet et s'appuient sur ces indicateurs d'alerte.

M. LEVY conclut en indiquant qu'un consensus des membres se dessine pour qu'une évolution de la carte par gradation soit faite dans les deux sens, à condition de pouvoir la réviser annuellement. La méthodologie sera renvoyée modifiée en ce sens aux membres.

Décision actée en CP :

La méthodologie d'élaboration de la carte régionale des secteurs identifiés au titre de l'équilibre forêt-gibier est révisée. La proposition transmise est validée avec une évolution à introduire : une modification de la carte des zones à enjeux ne sera possible que par classement d'un territoire préalablement classé en zone à surveiller et le déclassement d'une zone à enjeux ne pourra se faire qu'en la classant en zone à surveiller. Les évolutions de ces zones pourront être rediscutées annuellement.

3. Examen des deux demandes d'évolution de la carte régionale et décisions des membres du comité paritaire

Présentation par Mélanie LUCAS (DRAAF GE – SERFOB) – cf. diaporama

Les dossiers des deux demandes de déclassement ont été envoyés à l'amont de la réunion.

Demande de déclassement de la zone à enjeux « Forêt de l'Illwald » (Bas-Rhin, 67)

M. PIERRAT indique qu'il s'agit d'un bel exemple d'animation piloté par la DDT et repris par la commune de Sélestat.

M. MASSENET indique que le niveau de population de cervidés sur le massif reste élevé et supérieur à un niveau d'équilibre forêt-gibier.

M. OBRY indique que la population de cervidés a très fortement chuté et atteint des niveaux acceptés par l'ONF. C'est un bel exemple de compromis.

Décision actée en CP :

La demande de déclassement de la zone à enjeux « Forêt d'Illwald » en zone à surveiller est validée par les membres du comité paritaire.

Demande de déclassement de la zone à enjeux « Massif de Mondon » (Meurthe-et-Moselle, 54)

M. HECKENBENNER indique qu'un indice de performance cerf ne pourra pas être mis en place sur ce massif, car le nombre de faons prélevés n'est pas suffisant.

M. MASSENET souhaite rappeler que cette zone à enjeux a été classée initialement pour des problématiques liées au chevreuil. Pour le cerf, un accord local vise à limiter la population à deux animaux aux 100 hectares. La FDC confirme qu'elle va se tenir à cet engagement. Il ajoute que l'accord national a été reconduit cette année, malgré les problèmes sanitaires sur le chevreuil. M. MASSENET confirme qu'il est favorable au passage en zone à surveiller de ce massif, en indiquant que cela implique du travail pour les deux parties, mais qu'ils sont prêts à s'impliquer.

M. PIERRAT indique que l'ONF envisage la réalisation d'une dizaine de placettes de diagnostic IRSTEA annuellement sur le massif.

M. LEVY indique le protocole doit être défini par un groupe de travail, il ne sera pas validé aujourd'hui.

M. PIERRAT précise que l'ONF est également favorable au passage en zone à surveiller, en l'associant à un protocole de suivi. Il y a effectivement du travail, mais c'est le prix à payer pour discuter sur des données partagées. La tournée a montré que l'équilibre n'était pas présent sur tout le massif. Le massif a été classé pour le chevreuil, car tout le monde était d'accord pour dire que c'était principalement cette espèce responsable des dégâts, mais aujourd'hui le cerf se réinstalle, il faut le maîtriser.

M. PIERRAT souhaite que le protocole puisse ouvrir sur un indice de performance cerf, avec le suivi des longueurs de pattes, même si le nombre de mesures n'est pour l'instant pas suffisant.

M. LEVY indique que ce point sera rediscuté dans le groupe de travail sur le protocole.

M. OTT indique que l'accord local sur le cerf était de stabiliser les prélèvements à 0,5 cerfs aux 100 hectares boisés, or aujourd'hui on est à 0,8 cerfs. M. OTT souhaite que le protocole de suivi des mesures indique que toutes les demandes d'attribution faites par les forestiers seront suivies.

M. DESBROSSE indique que le protocole n'a pas à intervenir sur les niveaux d'attributions qui sont du ressort de la DDT, avec les FDC. Ce n'est pas au comité paritaire de statuer sur ce sujet.

M. RICHARD précise néanmoins que le compte-rendu de la réunion du 29/06 indique que la FDC 54 s'engage à ne pas dépasser les 0,5 cerfs prélevés aux 100 hectares boisés, et souhaiterait que cet engagement soit retranscrit dans le protocole.

M. MASSENET indique que cet engagement est indiqué dans le SDGC de Meurthe-et-Moselle.

Mme DUNOYER valide la proposition d'établir un protocole de suivi, qui devra aller dans le sens du rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique.

M. LEVY précise qu'un bilan annuel des actions sera présenté en commission technique.

Décision actée en CP :

La demande de déclassement de la zone à enjeux « Massif de Mondon » en zone à surveiller est validée par les membres du comité paritaire, et soumise aux conditions suivantes :

- Un protocole de mesures de suivi devra être validé par un groupe de travail, d'ici à la fin de l'année, constitué de deux représentants des forestiers, deux représentants des chasseurs et un représentant pour chacune des structures participant à la commission technique (Conseil Régional, Office français de la biodiversité, DRAAF). Le groupe de travail pourra associer un expert aux travaux, si besoin.
- Ce protocole devra comporter, a minima, des mesures de pression sur la végétation, en s'appuyant sur le protocole IRSTEA et des mesures de performance sur cerf et chevreuil.
- Un bilan annuel de l'année N sera établi par le groupe de travail ainsi constitué et présenté en commission technique, au plus tard au premier semestre de l'année N+1.
- Au bout de trois années de mesure, l'évolution de la situation sur la zone sera présentée par le groupe de travail en comité paritaire qui pourra confirmer ou revenir sur la décision de sortie.

Point 4 – Questions diverses

Mme SOUPLET indique qu'une apprentie, en Master 2 « Valorisation et mobilisation du bois », a été recrutée au SERFOB pour travailler sur les zones à surveiller. Son travail permettra de faire une synthèse et des propositions sur les zones à surveiller. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain comité paritaire.

M. RICHARD souhaiterait avoir un bilan de la plateforme régionale de signalements de dégâts et s'interroge sur la compatibilité de la plateforme nationale et de celle régionale, sachant qu'il n'y a pour l'instant pas de connexion entre les deux outils.

Mme SOUPLET indique que ce sujet a été abordé lors de la dernière commission technique, mais qu'il nécessite d'être précisé. En effet, la question se pose quant à la remontée des signalements « validés » sur la plateforme régionale et à leur comparaison avec l'ensemble des signalements ayant fait l'objet d'une visite ou pas de la plateforme nationale. Il ne s'agit pas d'un problème de compatibilité, mais d'un affichage qui serait identique, pour des signalements qui ne seront pas comparables.

M. PIERRAT confirme le souhait des forestiers d'avoir un affichage des signalements de dégâts dans la plateforme nationale.

Mme DUNOYER souhaite que la possibilité d'un affichage différencié des signalements ayant fait l'objet d'une visite conjointe ou non soit étudiée.

M. OTT s'interroge sur l'intérêt de conserver deux plateformes. Il s'agit d'une perte de temps.

M. HECKENBENNER souhaite rappeler que la plateforme régionale permet d'initier des échanges locaux et que c'est en parlant de sujet technique, qu'on trouve des solutions.

M. OTT souhaite qu'on puisse rendre nos travaux compatibles avec la plateforme nationale, en faisant apparaître ce qu'on fait en plus.

M. MICHEL regrette qu'on soit bloqué dans un statu quo depuis 5 ans.

M. DESBROSSE souhaite que l'outil régional, basé sur le consensus perdure. Il ne faut pas retomber dans les travers de l'outil national, qui cherche à afficher un maximum de signalements et conclure sur des chiffres incohérents où 50 % des forêts au national sont en déséquilibre.

M. GREMILLET souhaite indiquer qu'il est attaché à l'accord passé avec Mme WURTZ sur le fonctionnement de cette plateforme régionale. On a été pionniers sur le sujet et on a fait un bel outil.

M. LEVY confirme que la commission technique va travailler sur le sujet.

Décision actée en CP :

La commission technique étudiera la possibilité d'exporter les données de la plateforme régionale de signalements vers la plateforme nationale, en cherchant à limiter les différences d'appréciation, éventuellement en demandant une distinction d'affichage sur la plateforme nationale.

La commission technique engagera une réflexion sur l'utilisation d'indicateurs simplifiés, pour permettre de faciliter le dialogue entre forestiers et chasseurs.

En conclusion, M. GREMILLET souhaite remercier l'ensemble des membres du comité paritaire pour le travail réalisé aujourd'hui, qui permet d'avoir les moyens techniques de dialoguer et pouvoir résoudre localement la problématique de l'équilibre forêt-gibier. M. GREMILLET conclut en remerciant les acteurs pour leur sens du compromis qui a permis à cette instance d'avancer.

Mme DE VALICOURT souhaite également remercier l'ensemble des personnes présentes aujourd'hui. Elle souhaite également rappeler que le PRFB se clôture en 2027, et qu'un bilan devra être dressé à ce moment-là. Notre responsabilité collective est engagée. Mme DE VALICOURT souhaite également saluer le travail de la commission technique et celui de M. REVERDY. En conclusion, Mme DE VALICOURT souhaite rappeler le message de M. BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les ICE sont fondamentaux pour dialoguer sur des bases partagées et factuelles, et ce même si des désaccords peuvent apparaître dans l'interprétation des chiffres. La poursuite, voire le renfort du nombre de mesures, lui paraît essentiel. Toutefois, il ne sera pas possible de les généraliser. Une réflexion sur l'utilisation d'indicateurs simplifiés (mais non simplistes) sera lancée par les services de la DRAAF, pour permettre de faciliter le dialogue entre forestiers et chasseurs.

La séance est levée.

Les différents documents présentés ou envoyés aux membres du CPSC pour la présente réunion seront prochainement mis en ligne sur le site de la DRAAF (<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/reunions-du-comite-paritaire-r417.html>).

ANNEXE
Liste de présence

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°1546 du 2 novembre 2016	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le préfet de région ou son représentant	- DE VALICOURT Loïse, directrice adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	- HARDY Agnès, chargée de mission (SGARE) - LEVY Frédéric, chef du service régional de la forêt et du bois (SERFOB) - SOUPLET Marie-Odile, cheffe de pôle (SERFOB) - LUCAS Mélanie, chargée de mission (SERFOB)
M. le président du conseil régional ou son représentant	- GREMILLET Daniel, conseiller régional, élu référent pour la filière forêt-bois	- COULMIER Xavier, adjoint au chef du service forêt-bois
M. le président du centre national de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant	- OTT Vincent, président	- RICHARD Hervé, directeur
M. le vice-président du centre national de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant	- DUNOYER Anne, première vice-présidente	- BOUCHHEID Thierry, ingénieur chasse
M. le directeur territorial Grand Est de l'office national des forêts ou son représentant	- PIERRAT Rodolphe, adjoint au directeur territorial	
Deux représentants de l'union régionale des communes forestières	- MICHEL Jean-Pierre, président délégué	- LEVILLAIN Axelle, directrice
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de l'Aube ou son représentant	Excusé : MERCUZOT Claude, président	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin ou son représentant	- OBRY Frédéric, président	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Marne ou son représentant	- DESBROSSE Jacky, président	- HECKENBENNER Bruno, directeur
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meurthe-et-Moselle ou son représentant	- MASSENET Patrick, président	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meuse ou son représentant	Excusé : VUILLAUME Hervé, président	- PONSARD Michael, directeur

Experts	Participants
Direction régionale Grand Est de l'Office français de la biodiversité (OFB)	CARPENTIER Véronique, directrice régionale REVERDY Wesley, chargé de mission équilibre sylvo-cynégétique
Direction départementale des territoires des Ardennes	HENRY Maxime, technicien de l'unité biodiversité, forêt, chasse
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin	CLAUSS Thierry, chef du pôle milieux naturels et espèces
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	LEBRUN Christophe, chef du service eau, biodiversité, paysages BERTAUX Caroline, chargée de mission Espaces naturels
Chambre régionale d'agriculture Grand Est	CUCHET Emmanuel, responsable du service Valorisation Bois et Territoires

Avec la participation de François HERMANT, chargé de mission équilibre sylvo-cynégétique au Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.